

Entretien et Réparations dans votre logement

Qui
fait
quoi ?



inoseLIS

UNE AUTRE VISION DE L'HABITAT



Un robinet qui fuit, un interrupteur cassé, une chaudière en panne, ...
Une intervention s'impose.

Oui, mais qui doit s'en charger ?

- Ce document reprend l'ensemble des équipements de votre logement.
Pour savoir quoi doit faire quoi, il suffit de vous laisser guider par les couleurs :

Code
couleur

En rouge, ce qui est à votre charge suivant les obligations légales fixées par le décret du 26 août 1987. Les réparations locatives sont les travaux d'entretien courant et les petites réparations ou remplacements consécutifs à l'usage normal des locaux et équipements à usage privatif.

En bleu, les éléments certes locatifs mais pris en charge par le contrat collectif tranquillité robinetterie

En vert, l'entretien de votre chauffe-eau est assuré par contrat collectif

En orange, ce qui est à la charge de Moselis

- Le règlement intérieur complète les conditions générales de location remises à chaque locataire lors de son entrée dans les lieux. Tous les locataires ou leurs ayants droit sont tenus de le respecter, au même titre que les conditions générales de location.
- En cas de dégradation accidentelle d'un équipement dont la réparation incombe au bailleur, les travaux sont à la charge du locataire.



Avant tous travaux de transformation (changement de sol, modifications d'appareils sanitaires, ...), vous devez effectuer une demande écrite auprès de votre agence commerciale qui vous répondra par écrit après examen de votre dossier.

Entrée et pièces à vivre



À votre charge

À la charge de Moselis

J'entretiens

- porte d'entrée : poignée, serrure et paumelles
- compteur électrique : remplacement des fusibles
- interphone
- fenêtres : vitre, poignée, paumelles, joints, volets, sangle ou manivelle et enrouleur
- ventilation : grilles
- placards
- robinet thermostatique du radiateur
- thermostat : remplacement des piles si nécessaire
- détecteur(s) de fumée : une fois par mois, test et nettoyage avec un chiffon légèrement humide

Je répare ou remplace

- clés, badges
- fenêtres : vitre cassée, joints mastic au besoin
- prises électriques
- interrupteurs
- prise tv
- prise téléphone



La sangle de mon volet s'est cassée

C'est une réparation à votre charge.



J'ai perdu mes clés ou mon badge

Le remplacement des clés et badges perdus ou cassés est à votre charge.

Cuisine



Contrat
d'entretien

Contrat
Tranquillité
Robinetterie

À votre
charge

À la
charge de
Moselis

J'entretiens

- ventilation : bouches d'extraction
- bloc évier : portes, poignées et charnières
- robinetterie bloc évier : nettoyage des joints, entretien du siphon

Je répare ou remplace

- robinetterie bloc évier : joints, débouchage des évacuations
- robinets machine à laver et lave-vaisselle
- prises électriques
- interrupteurs
- vitre cassée
- flexible gaz : le flexible qui a été installé par vos soins doit faire l'objet d'une vérification régulière et doit être remplacé au terme de la date de validité



L'air ne circule pas bien dans mon logement

Assurez-vous que les grilles de ventilation et les bouches d'extraction ne sont pas obstruées. Des bouches et grilles de ventilation encrassées empêchent la bonne circulation de l'air dans votre logement. L'air vicié ne s'évacue pas correctement, vous vous exposez à des risques (pollution, humidité, apparition de moisissures) et vous surconsommez de l'énergie. Nettoyez les équipements de ventilation deux fois par an.



Mon évier est bouché

Le dégorgement des appareils sanitaires est à votre charge. Nous vous conseillons d'entretenir votre évier en y versant chaque mois un demi-verre de bicarbonate de soude suivi d'un verre d'eau bouillante ou de vinaigre blanc chaud. Laissez agir cinq minutes puis faites couler de l'eau chaude. Cette méthode permet également d'éviter les mauvaises odeurs.

Salle de bains

Contrat
Tranquillité
Robinetterie



À votre
charge

À la
charge de
Moselis

J'entretiens

- ventilation : bouches d'extraction
- lavabo : nettoyage des joints, entretien du siphon, bonde de vidange
- baignoire ou douche : nettoyage des joints, entretien du siphon, bonde vidange

Je répare ou remplace

- lavabo : débouchage des évacuations
- baignoire ou douche : joint d'étanchéité, débouchage des évacuations
- applique type néon
- WC : abattant wc, débouchage des évacuations



Le joint de ma baignoire est dégradé

Le nettoyer régulièrement pour éviter l'apparition de moisissures. S'il se détache, il vous appartient de le remplacer pour garantir l'étanchéité de votre équipement.



Le contrat collectif Tranquillité Robinetterie comprend

↳ Une visite de prévention annuelle
avec contrôle de l'étanchéité de toute la robinetterie et
remplacement immédiat des éléments défectueux (sur tous les
robinets d'arrivée d'eau sanitaire et chasses d'eau)



↳ Un dépannage illimité,
si une fuite survient entre deux visites annuelles.
Sur simple appel à notre CRC, un plombier vous contacte pour
prendre rdv et, en moins de 48 heures le problème est réglé

Extérieurs

J'entretiens

- pavillon : nettoyage gouttière et descentes d'eau pluviales
- balcon : débouchage de l'évacuation
- porte de garage : poignée, chaînette, ressort
- pelouse : tonte régulière
- haies et arbres : taille

Dans mon logement

Je ne dois pas...

- percer les encadrements de fenêtres en PVC
- ajouter des prises électriques
- boucher les extractions
- relier la hotte de cuisine sur le conduit de ventilation
- entreposer les encombrants dans la cave, le garage, ou sur le balcon ou la terrasse
- occulter les garde-corps des balcons avec des brise-vues et installer des fils à linge

moseLIS

03 87 55 75 00
www.moselis.fr